

COMMUNICATION

N° 2021/13

AU CONSEIL COMMUNAL

Hôtel de Police et pôle sécuritaire

Communication au Conseil communal au sujet des hausses légales sur les prix de construction pour la réalisation de l'Hôtel de Police à Champ-Colin

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La relance économique des principales puissances mondiales couplée à la situation de pandémie de Covid-19 qui perdure encore actuellement a pour conséquence d'entraîner dans le secteur de la construction une rupture de stock et une pénurie extraordinaire des matières premières et des matériaux de construction. L'arrêt forcé pendant plusieurs mois des chaînes de production et d'approvisionnement s'est particulièrement fait ressentir dans les matériaux tels que les produits en bois, acier, matériaux plastiques et isolants¹.

Cette situation exceptionnelle a un impact direct sur le projet de l'Hôtel de Police que la Ville réalise actuellement à Champ-Colin². En effet, certaines entreprises qui travaillent sur le chantier dans le domaine du gros œuvre et du second-œuvre ont avisé la Ville de cette situation et demandent un report des charges sur le maître de l'ouvrage (principalement sur le renchérissement des matériaux).

Après avoir analysé les demandes sous l'angle juridique, il ressort que les contrats signés avec les entreprises adjudicataires permettent l'adaptation des prix des matériaux dans le cas d'une situation extraordinaire, telle que celle exposée ci-dessus. Le renchérissement des prix des matériaux s'applique donc au projet de l'Hôtel de Police et ce, à compter de la date du dépôt de chaque offre par l'entreprise selon le mode de calcul spécifié dans leurs contrats.

A ce jour, quatre entreprises œuvrant sur le chantier ont fait la demande auprès de la Ville. Il s'agit d'une augmentation de l'ordre de 10 à 30% du prix déposé. Il n'est pas à exclure que d'autres entreprises adjudicataires se manifestent également, tout au long de la construction, avec la même demande.

Le poste des divers et imprévus du crédit accordé par le Conseil communal, d'un montant de CHF 658'000.- correspondant à 5% du coût des travaux, ne pourra probablement pas couvrir à lui seul ces coûts supplémentaires imprévisibles à l'époque de l'octroi du crédit. Néanmoins, la Municipalité fera tout son possible pour prendre tout ou partie de ces coûts dans ce poste des divers et imprévus en cherchant des pistes d'économies encore possible à ce stade avancé du projet. Dès lors, un dépassement du crédit n'est pas à exclure à ce stade. Pour l'instant, les montants avancés par les trois entreprises sont de l'ordre de CHF 190'000.-.

Outre la question des coûts, cette situation a aussi comme conséquence possible un rallongement des délais de construction, étant entendu que la livraison des matériaux de construction n'est pas garantie dans les délais habituels. A titre d'exemple, les câbles blindés d'électricité ont vu leur délai de livraison passer de 1 à 16 semaines et celui pour les profils d'acier de 4 à 12 semaines. Lorsque cela est possible, il est proposé de remplacer certains matériaux ou produits pour garantir les meilleurs délais de livraison, comme par exemple pour le choix des tubes de drainage (remplacement de tubes prévus initialement en Polychlorure de vinyle (PVC) par du Polyéthylène (PE)).

Dans ce contexte, la marge de manœuvre de la Ville est assez étroite, mais des possibilités existent dans le choix des matériaux, voire même éventuellement dans le renoncement partiel ou total des contrats avec les entreprises. A priori, cette dernière possibilité n'apporterait toutefois aucun avantage à la réalisation du projet.

¹ Eté 2021. Tendances conjoncturelles. (Secrétariat d'Etat à l'économie)

² Préavis N° 215/2020 Hôtel de Police et pôle sécuritaire : demande d'un crédit de réalisation de CHF 14'129'000.- TTC pour la construction d'un Hôtel de Police – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 617'000.- TTC pour des aménagements fonctionnels au bâtiment du SDIS – Demande d'autorisation de démolition du bâtiment actuel sur la parcelle N° 1424 sise route de Divonne 68.

NYON · COMMUNICATION N° 2021/13 AU CONSEIL COMMUNAL

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



La Secrétaire a. i. :

Marine Paschoud